

## RÉSEAU MONDIAL SST de l'ISP (note conceptuelle pour consultation)



### Contexte et justification

- La santé et la sécurité au travail (SST) constituent une activité syndicale fondamentale et un domaine presque exclusivement réservé aux syndicats, aux organismes publics de réglementation et aux autorités de santé publique. La SST est souvent le point d'entrée pour ouvrir un dialogue social constructif et des négociations collectives avec les employeurs, mettre en avant la valeur du dialogue social avec les syndicats et instaurer la confiance dans le processus. De simples formations, conseils et listes de contrôle en matière de SST peuvent avoir un effet immédiat, bénéfique, transformateur et autonomisant sur les travailleurs.euses et dans les lieux de travail, en particulier pour les femmes et les travailleurs.euses vulnérables. Lorsqu'ils existent ou peuvent être mis en place, les comités paritaires de SST sur les lieux de travail constituent le principal point d'entrée et le terrain d'entraînement pour la création d'organisations syndicales.
- Les travailleurs.euses du service public sont confronté.e.s à de nombreux défis spécifiques pour accéder aux droits du travail et aux droits syndicaux, y compris aux droits en matière de SST. De nombreuses professions du service public sont confrontées à des risques considérables en raison de la nature de leur travail et sont particulièrement exposées à un large éventail de risques physiques et psychosociaux, y compris la violence par les tiers, car ils.elles sont en contact direct avec les utilisateurs.trices des services. Certains emplois dans le service public peuvent être particulièrement dangereux par nature (par exemple, la collecte et la gestion des déchets, l'eau et l'assainissement, l'entretien des espaces verts, des bâtiments publics et des routes, les services d'urgence publics, les pompiers, les services funéraires, les infirmières et les agents d'entretien médicaux, les services sociaux, les travailleurs culturels et les bibliothécaires, etc.). Beaucoup d'autres sont des emplois en contact avec le public et peuvent être soumis à des risques psychosociaux. Le changement climatique et les multiples crises que traverse le monde ont une incidence directe sur les conditions de SST des travailleurs.euses, avec l'apparition de menaces nouvelles et réémergentes (par exemple, le stress thermique, les zoonoses, la propagation de vecteurs de maladies vers de nouvelles zones, etc.)
- Les syndicats des services publics ont une longue tradition d'expertise, d'éducation syndicale et de formation en matière de SST. Certains d'entre eux disposent encore de responsables SST spécialisé.e.s qui possèdent une expertise extrêmement précieuse dont l'ISP peut tirer parti et s'appuyer, enrichir et se référer dans son plaidoyer auprès de l'OIT, de l'OMS, de l'ONU-Habitat et d'autres organisations internationales chargées de l'élaboration de politiques et de normes, ainsi qu'auprès des employeurs. Cette expertise est particulièrement précieuse à l'heure où de nouveaux risques SST émergent et réapparaissent.
- De nouveaux défis en matière de SST sont apparus pour les travailleurs.euses du secteur public (1) pendant la pandémie de Covid, (2) avec l'essor rapide et le développement largement non réglementé de la numérisation et de l'IA sur le lieux de travail, et (3) avec la crise climatique. En le même temps, les anciens risques sont devenus beaucoup plus conséquents. Par exemple, pendant la pandémie de Covid, les éboueurs – déjà exposés à un risque élevé de contamination et de maladie en temps normal – ont dû collecter et éliminer des déchets médicaux contaminés, tout en désinfectant les espaces publics, parfois sans EPI, avec des moyens très pauvres et inadéquats et un accès limité aux vaccins et autres mesures SST. Les syndicats d'infirmier.e.s et de pompiers, entre autres, sont très actifs.ves et se concentrent sur la SST.

- En 2022, la Conférence internationale du travail a approuvé le [droit à un environnement de travail sûr et sain comme cinquième principe fondamental du travail décent](#). Cela signifie qu'à partir de maintenant, même les États membres de l'OIT qui n'ont pas ratifié les conventions clés en matière de SST ont l'obligation de les respecter sur tous les lieux de travail, tant dans le secteur public que privé, et que l'obligation de respecter, de mettre en œuvre et de promouvoir la SST en couvrant à la fois la santé physique et mentale des travailleurs.euses.

### Le travail de l'ISP en matière de SST

- L'ISP a généralement travaillé sur la SST de manière ponctuelle, notamment à l'OMS, en mettant l'accent sur les infirmier.e.s, sur les travailleurs.euses de la santé et les travailleurs.euses sociaux. À l'OIT, l'ISP a joué un rôle de premier plan dans la négociation des [Directives de l'OIT pour un travail décent dans les services d'urgence](#) (2018) et dans l'élaboration et la campagne de ratification de [la Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement](#) (2019), et a développé du matériel éducatif autour de cette dernière.
- Ce travail s'est poursuivi avec l'action de l'ISP en faveur de l'inclusion de la SST et du soutien aux travailleurs des services publics au sein de la [Commission internationale de négociation pour un traité international sur la pollution plastique au PNUE \(2022-2025\)](#) ; dans [la Commission de normalisation de l'OIT sur les risques biologiques \(2024-2025\)](#) qui a abouti à [la Convention 192](#) et à [la Recommandation 209](#) qui l'accompagne ; et dans les négociations des [Directives politiques de l'OIT pour la promotion du travail décent dans l'économie du recyclage](#) qui ont attiré l'attention du département SST de l'OIT. L'ISP a également récemment élaboré un [guide syndical sur l'inclusion des personnes en situation d'handicap dans les services publics](#) en collaboration avec l'OIT, et travaille actuellement sur une étude de référence sur la situation en matière de SST des travailleurs des services publics d'urgence (SPU) avec son département SST. En outre, l'ISP élabore actuellement des supports de formation en matière de SST pour les travailleurs.euses des services de soin (formels et informels) en collaboration avec le Global Labour Institute (GLI).
- Les régions et les projets de l'ISP ont mené d'initiatives et de ressources locales en matière de SST, mais nous n'avons pas encore dressé un tableau complet de celles-ci et ne les avons pas encore reliées entre elles pour établir une base commune. La FSESP a toujours été active dans le domaine de la SST et met actuellement en place son propre réseau SST.
- Toutes les fédérations syndicales mondiales (FSI) ont commencé ou sont en train de s'engager sur les questions de SST au sein de leurs secteurs et auprès de leurs employeurs. L'IBB mène depuis longtemps des activités et une politique en matière de SST. IndustriALL et l'ITF sont en train de mettre en place des réseaux mondiaux de SST.

### Un réseau mondial SST de l'ISP: une opportunité de renforcer la puissance syndicale dans les services publics

- Le domaine de la SST et l'expertise unique que lui apportent les affiliés de l'ISP constituent une richesse exclusive de connaissances globales et intersectorielles qui peuvent être utilisées comme levier pour exercer en un pouvoir syndical concret. Ensemble, nous pouvons exercer ce pouvoir collectif pour exiger des institutions, des employeurs et des décideurs qu'ils respectent les normes les plus élevées en matière de SST pour tous.tes les travailleurs.euses des services publics du monde entier. La mise en place d'un Réseau mondial de l'ISP sur la SST est donc une occasion importante de :
  1. Engager, réunir, informer, consulter et mobiliser les affiliés autour des questions de SST
  2. Mettre en commun l'expertise et les ressources des affiliés de l'ISP en matière de SST et créer un espace unique pour l'ISP au sein de la communauté mondiale de la SST
  3. Construire un réseau d'experts et de praticiens de la SST issus des syndicats des services publics, qui peuvent être rapidement mobilisés pour informer et influencer les organisations multilatérales, régionales et nationales (par exemple, l'OMS, l'OIT, etc.) ; travailler avec la CSI et d'autres FSI; ainsi que répondre aux urgences de santé publique (par exemple, Covid, M-pox, etc.)
  4. Partager et développer des supports et des bonnes pratiques en matière de SST parmi les syndicats de services publics (par exemple, articles, manuels, ressources, fiches d'information, listes de contrôle pour



l'évaluation du lieu de travail, etc.) et les mettre à la disposition des syndicats de l'ISP sur son site web de avec une page dédiée.

5. Identifier les questions et les événements clés en matière de SST à surveiller et sur lesquels agir ensemble.
6. Mettre en place des campagnes, des actions de sensibilisation et des initiatives conjointes en matière de SST afin de contribuer à protéger concrètement les travailleurs.euses des services publics sur leur lieu de travail.
7. Utiliser la SST pour impliquer les employeurs, négocier et obtenir de meilleures conditions de travail
8. Saisir les opportunités pour la levée de fonds pour des activités stratégiques (par exemple, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur les produits chimiques) ou les donateurs sensibles à cette question cruciale du monde du travail

### **Format et étapes suivantes**

- Pour commencer, nous proposons :
  - (1) d'organiser une session annuelle du réseau mondial SST de l'ISP (si nécessaire, répétée dans deux fuseaux horaires différents afin de garantir une participation maximale) avec des travaux réalisés entre les sessions ;
  - (2) de créer une base de données et une liste de diffusion des experts SST, des praticiens et des membres intéressés des syndicats de l'ISP ; et
  - (3) de créer une page web SST sur le site web de l'ISP où les ressources syndicales SST seront facilement accessibles en plusieurs langues.